

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-39 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – PROTOCOLES DE FIN DES CONTRATS SUR MARCHÉ DE SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT CONFIE A SAUR SUR LA PERIODE 2020-2024

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} JUILLET 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

La société SAUR s'est vu attribuer en 2019 deux marchés de services, le premier correspondant à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installation d'eau potable de la CC2T (marché 2019_PN_01) et le second relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'assainissement et d'eaux pluviales de la CC2T (marché 2019_PN_02).

Ces marchés avaient été conclus pour une durée de cinq ans et se sont achevés le 31 décembre 2024.

Un bilan des prestations réalisées a été effectué pour les deux marchés dédiés en tenant compte des éléments contractuels, notamment le respect des objectifs demandés, l'état en fin de contrat du fond « GER » (gros entretien et renouvellement), l'état de restitution des ouvrages et équipements, l'état des prestations réalisées...

Deux protocoles de fin de contrats ont été établis et reprennent les bilans des deux marchés attribués par la communauté de communes à la société SAUR.

Pour ce qui concerne le marché 2019_PN_01, il ressort de l'analyse de fin de contrat les éléments suivants qui sont repris dans le protocole de fin de contrat correspondant :

- Remise des biens de la collectivité en fin de contrat : suite à une visite contradictoire réalisée avant la fin du contrat, une liste de travaux et interventions de maintenance a été demandée au prestataire. L'ensemble de ces travaux et interventions ont bien été réalisés au 31 décembre 2024, des travaux de renouvellement d'une pompe défectueuse et d'une pompe avec un défaut d'étanchéité à la station de refoulement de Thiaucourt. Le prestataire s'est engagé à fournir les devis nécessaires au renouvellement des équipements.
- Remise des documents en fin de contrat : l'ensemble des documents prévus au marché ont été fournis
- Bilan financier : il ressort un solde positif d'exécution du marché en faveur de la collectivité de 29 843,61 € HT. Ce bilan tient compte du solde du compte « GER » (gros entretien et renouvellement) et des prestations non réalisées. Un titre de recette sera établi à la signature du protocole. Par ailleurs, le prestataire reconnaît ne pas avoir atteint les objectifs de rendement de réseau / ILP contractuels en 2020, 2021, 2022 et 2023. Un titre de recettes a déjà été émis en 2024 pour la période 2020 à 2022 pour un montant de 139 495 € HT. Le prestataire conteste les pénalités de 2020 (4 792 €) et 2021 (64 995 €) au titre de l'épidémie de COVID-19 et souhaite leurs annulations. Il a déjà fourni des éléments pour cela (textes de référence) mais doit encore fournir des éléments complémentaires (éléments justificatifs) pour permettre à la collectivité de revoir la situation. Par ailleurs, il accepte définitivement la pénalité pour 2022 représentant 69 708 € HT (compris dans le titre déjà émis) et la pénalité pour 2023 représentant 27 995 € HT. Un titre de recette complémentaire sera émis pour tenir compte de l'année 2023 (27 995 € HT) à la signature du protocole.

Pour l'année 2024, les chiffres seront mis à disposition en septembre 2025 à l'issue de la relève complète des compteurs pour que des calculs précis puissent être établis. Le prestataire reconnaît que l'année 2024 peut l'exposer à l'application de nouvelles pénalités selon le chapitre 15.b.4 du CCAP du marché. Les calculs pour l'année 2024 feront l'objet d'une discussion spécifique une fois les chiffres 2024 connus et les calculs effectués.

L'application éventuelle de pénalités pour l'année 2024 (titre non encore émis) pourra faire l'objet d'une compensation sous forme de « fond travaux » si la CC2T en a le besoin et que les conditions proposées sont attractives. Dans le cas contraire, sans mise en œuvre dans un délai de 1 an à compter de la signature du protocole, un titre de recettes sera émis par la CC2T.

Pour ce qui concerne le marché 2019_PN_02, il ressort de l'analyse de fin de contrat les éléments suivants qui sont repris dans le protocole de fin de contrat correspondant :

- Remise des biens de la collectivité en fin de contrat : suite à une visite contradictoire réalisée avant la fin du contrat, une liste de travaux et interventions de maintenance a été demandée au prestataire. L'ensemble de ces travaux et interventions ont bien été réalisés au 31 décembre 2024, à l'exception de ceux concernant le broyeur du poste de refoulement du Saintin à Toul, de la soupape de sécurité et des filtres de dépoussiérage du silo à chaux sur la station d'épuration de Toul. Le prestataire s'est engagé à y remédier dans un délai de 3 mois à compter de la signature du protocole
- Remise des documents en fin de contrat : l'ensemble des documents prévus au marché ont été fournis
- Bilan financier : il ressort un solde positif d'exécution du marché en faveur de la collectivité de 4 007,11 € HT. Ce bilan tient compte du solde du compte « GER » (gros entretien et renouvellement) et des prestations non réalisées. Un titre de recette sera établi à la signature du protocole. Par ailleurs, la CC2T retient d'appliquer une pénalité contractuelle de 21 145 € HT suite à des incidents constatés sur la station d'épuration de Toul en fin d'année 2024. La CC2T pourra bénéficier d'une compensation sous forme de « fond travaux » si la collectivité en a le besoin et que les conditions proposées sont attractives. Dans le cas contraire, sans mise en œuvre dans un délai de 1 an à compter de la signature du présent document, un titre de recettes sera émis par la CC2T.

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement du 22 mai 2025,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 28 mai 2025,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Autoriser monsieur le Président à signer le protocole de fin de contrat relatif au marché de « services relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable de la CC2T » (2019_PN_01) avec l'entreprise SAUR conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision et à signer tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer le protocole de fin de contrat relatif au marché de « services relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'assainissement et d'eaux pluviales de la CC2T » (2019_PN_02) avec l'entreprise SAUR conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision et à signer tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

